

Céline Barthon

CARTA - UNIVERSITÉ D'ANGERS
ESO - UMR 6590 CNRS

C'est à travers les héritages industriels (xix^e et xx^e) et plus largement à travers le patrimoine xx^e pris dans sa globalité que nous envisagerons les politiques patrimoniales des villes de l'Ouest. En effet, si la nécessité de protéger le patrimoine est aujourd'hui acquise, il semble que ces édifices aient toujours du mal à être identifiés et reconnus comme tel. Les témoins de l'industrie des xix^e et xx^e siècles ne représentent qu'une infime partie du patrimoine protégé. Quant au patrimoine xx^e (qui comporte une part d'édifices industriels), il ne représentait en 2000 que 2,5 % des Monuments Historiques (MH) protégés ; à l'inverse, sur les 1000 monuments du xx^e labellisés, seul cinquante sont référencés dans la catégorie « architecture industrielle »¹.

Alors que la loi de 1913 sur les MH a permis la protection des différentes générations de patrimoine, ce dispositif réglementaire atteint ses limites lorsqu'il s'agit de reconnaître une valeur patrimoniale aux témoins de l'industrie. Il faut dire que ce ne sont pas des « monuments comme les autres » (Bergeron, Dorel-Ferré, 1996) : anciens lieux de production associés à des infrastructures, des outils technologiques et bien souvent du logement, ils ont perdu leur sens et leur valeur économique avec les transformations profondes du système de production. Situés au pourtour des centres anciens, dans les faubourgs anciennement industriels, ils sont aujourd'hui en première ligne du renouvellement urbain et constituent un enjeu foncier évident. En outre, ils restent associés à des conditions de travail et plus largement à une catégorie sociale, celle des ouvriers, dont les traces et la mémoire collective (Verret, 1995) sont bien souvent jugées peu valorisantes pour les villes qui en ont hérité.

Dans le domaine du patrimoine xx^e siècle, les initiatives prises en 1998 par la Direction de l'Architecture et du Patrimoine (DAPA) et F. Barré, directeur du patri-

moine, préconisant treize mesures spécifiques, révèlent l'ampleur du travail à réaliser, autant sur l'action de sauvegarde du patrimoine architectural contemporain que sur la sensibilisation des acteurs qui participent à la vie de la cité.

Cependant, et avant même cet effort de reconnaissance de la part de l'État, ce sont les collectivités territoriales (en relation avec les Services de l'État) qui ont été confrontées à la gestion de ces témoins matériels récents (et parfois gênants) de notre société. En fonction de leurs configurations patrimoniales initiales, de leurs projets urbains et plus globalement de société, les villes ont ainsi pu choisir d'intégrer ou non ces immeubles, quartiers, anciennes usines ou infrastructures industrielles et de les hisser au rang de patrimoine. À cette échelle, les différentes « manières de faire » sont donc révélatrices de la capacité des acteurs (élus, administrations locales et déconcentrées, population au travers des associations, acteurs privés) à construire une stratégie, voire une politique patrimoniale locale, d'autant plus que ces héritages récents constituent l'essentiel du tissu urbain sur lequel portent les enjeux actuels du renouvellement urbain.

En l'absence d'un cadre législatif et réglementaire de protection, le patrimoine industriel et le patrimoine xx^e représentent une clé de lecture et de compréhension des différences de perception du patrimoine et des manières de « faire la ville », puisqu'une large place est en effet laissée à l'initiative locale en ce qui concerne ce type d'héritage.

L'objectif de ce texte n'est pas tant de répondre de manière exhaustive à cette hypothèse que de faire un bilan sur la question à partir des recherches menées dans le cadre de notre programme sur les politiques patrimoniales des villes de l'Ouest, basé sur un échantillon de sept villes (Nantes, Angers, Le Mans, Rennes, Lorient, Le Havre et Caen), qui présentent une grande diversité de situations patrimoniales.

1- Ministère de la Culture et de la Communication, 2000, Le patrimoine du XXe, dossier n° 71 du 15/09/00 et site internet : www.culture.gouv.fr/culture/inventai/itiinv/archixx.

L'APPROCHE DES ACTEURS : UNE INTÉGRATION RÉCENTE ET DIFFÉRENCIÉE

Au regard des villes de l'Ouest, les acteurs du patrimoine (ABF, DRAC) ² témoignent de la difficulté de faire passer le message auprès des élus et des techniciens, évoquant une forme « d'inculture partagée sur le xx^e et sur les témoins industriels de notre société » ³. Si l'extension de la protection d'une église ne fait pas a priori de remous, en revanche la même démarche pour un immeuble xx^e ou un bâtiment industriel suscite débats et incompréhensions. L'exemple de la Maison radiieuse de Le Corbusier à Rezé est à ce titre évocateur et l'on pourrait multiplier, dans les autres villes de notre échantillon, les exemples moins célèbres⁴. Plus que pour les formes anciennes de patrimoine, ces édifices devraient nécessairement s'inscrire dans une logique de réutilisation fonctionnelle, de renouvellement urbain, avec pour souci de limiter au maximum les dépenses.

La tendance classique à opposer le « grand patrimoine » (les MH) au « petit » ou encore à celui dit « d'accompagnement » reste, de plus perceptible, dans les représentations, particulièrement pour les villes les mieux pourvues (Angers, Le Mans). Les élus font alors beaucoup pour la conservation, la mise en valeur et la restauration de ce grand patrimoine qui symbolise l'âge d'or de ces villes, tout en laissant de côté des pans entiers de l'histoire industrielle et contemporaine qui les caractérisent, accentuant de la sorte les différences de traitement entre centres anciens, faubourgs et quartiers périphériques. Au gré des opérations immobilières et des projets urbains, les anciens édifices industriels d'Angers ont tendance à s'effacer, donnant l'image d'une ville extrêmement riche en monuments mais présentant une lacune dans la compréhension de son histoire : « On a oublié aujourd'hui qu'Angers est une ville industrielle » ⁵.

Seules les villes reconstruites (Le Havre et Lorient) ont joué sur la vague patrimoniale du xx^e afin de faire

reconnaître leur valeur et faire changer les représentations négatives qu'elles suscitaient, tant vis-à-vis de l'extérieur qu'envers leur population (Gravari-Barbas, 2004a). Et pour cela, elles ont dû redoubler d'efforts et d'inventions, tout en mettant en œuvre de nouveaux outils afin de pérenniser leur patrimoine. Cependant, si l'absence de pierres nobles peut expliquer cette volonté quasi existentielle de s'inscrire dans le temps, ces villes font elles aussi preuve d'une certaine amnésie lorsqu'il s'agit de reconnaître les témoins militaires et industriels à l'origine de leurs destructions ou des crises qu'elles ont traversées. C'est tout particulièrement le cas à Lorient où la base sous-marine construite par les Allemands durant la Seconde Guerre mondiale s'avère particulièrement difficile à intégrer dans une démarche mémorielle ⁶.

Cette mise en évidence des freins culturels et institutionnels à la patrimonialisation des formes industrielles et contemporaines du bâti ne doit pas pour autant occulter la tendance depuis une vingtaine d'années à l'élargissement de ce champ patrimonial et des pratiques qui lui sont liées.

Sous la pression d'une élite intellectuelle ou d'associations de sauvegarde et de défense, de nouvelles constructions patrimoniales émergent autour du XIX^e et du xx^e siècle, et font aujourd'hui partie intégrante de l'identité véhiculée par certaines villes. Dans notre échantillon, l'exemple le plus remarquable est très certainement celui de Nantes. L'intérêt accordé au patrimoine industriel du XIX^e ou début xx^e y est pourtant récent (fin des années 1980). Il correspond à la période où ces constructions sont abandonnées par leurs propriétaires et fonctions précédentes, mais aussi au changement de municipalité et à l'arrivée de l'équipe du maire actuel : Jean-Marc Ayrault (Peyon, 2000).

L'Usine Lu, redécouverte lors du festival « les Allumés » et réhabilitée en lieu culturel lors du passage à l'an 2000, tout comme les bâtiments de direction des Ateliers et Chantiers de Nantes, fortement menacés à la fin des années 1980 par le projet de cité internationale et réhabilités depuis, représentent aujourd'hui les symboles d'une ville où l'intégration des témoins de l'industrialisation à la dynamique urbaine est souvent présentée comme un modèle (CILAC, 2002). Mais aurait-ce été le cas sans la mobilisation et la pression

2- ABF (Architecte des Bâtiments de France) DRAC (Délégation Régionale aux Affaires Culturelles). Entretiens groupe PEP, Politiques patrimoniales des villes de l'Ouest, 2004.

3- cf. Entretien avec J. L. Kerouanton (DRAC Pays-de-la-Loire), 21/06/04.

4- Par exemple la gare routière du Mans (cf. Veschambre V., 2005, Le recyclage urbain, entre démolitions et patrimonialisation : enjeux d'appropriation symbolique de l'espace. Réflexions à partir de 4 villes de l'Ouest, *Norois*, n° 195.).

5- cf. Entretien avec J. L. Kerouanton (*op. cit.*).

6- On se réfèrera au texte de S. Le Henanff qui traite dans ce dossier du cas de Lorient.

permanente du mouvement associatif et le relais institutionnel assurés par la DRAC et les services de l'inventaire? L'épisode plus récent (2001) du sauvetage des nefs occupées par des surfaces commerciales et promises à la démolition par la même municipalité ou encore celui de la grue Titan grise dont le démontage a été abandonné in extremis (décembre 2004) montrent que la mise en œuvre d'un projet ou d'une stratégie patrimoniale n'est pas figée ni continue dans le temps. Elle peut être renégociée ou réorientée en fonction des opportunités et des acteurs en présence, ce qui révèle qu'au-delà même de la nature et de l'intérêt des bâtiments, les constructions patrimoniales à l'œuvre dans la ville sont avant tout politiques, sociales et culturelles.

L'intégration de ces héritages dans les configurations patrimoniales de chaque ville peut alors faire l'objet d'une politique locale, révélant leur rôle dans la compréhension du territoire. Pour ceci, elle dispose d'une certaine marge de manœuvre puisque ces témoins échappent pour la plupart au classement, dispositif par ailleurs souvent considéré par les élus comme une contrainte ou une incursion de l'État dans les affaires locales. Mais comment les villes utilisent-elles aujourd'hui cette marge de manœuvre? Comment s'articulent à l'échelle locale le débat et les différents niveaux de compétences autour de la question patrimoniale? De quels outils disposent les collectivités afin d'asseoir leur stratégie en la matière?

LES DÉMARCHES MISES EN ŒUVRE DANS LES VILLES DE L'OUEST: DISCOURS ET RÉALITÉS

Les édifices industriels et plus globalement du XX^e étant majoritairement situés en périphérie des centres anciens, ils se retrouvent aujourd'hui placés de fait en première ligne des opérations de rénovation ou de renouvellement urbain. Sans inventaire spécifique mettant en valeur leur intérêt architectural local ou régional et surtout sans prise de conscience de la part des élus mais aussi de la société locale de cet intérêt, toute politique patrimoniale globale (c'est-à-dire prenant en compte l'ensemble des héritages constitutifs de la ville) et durable (qui organise la pérennisation de ces héritages dans le temps) paraît exclue.

La connaissance, avant même la reconnaissance et la valorisation, est donc le premier maillon de la

chaîne patrimoniale et force est d'admettre qu'à l'échelle des villes de l'Ouest, ce travail de base reste encore incomplet pour les édifices industriels et contemporains. Pour le patrimoine XX^e, rien d'étonnant à cela, puisqu'il fait l'objet d'une attention récente: son identification par les DRAC, par le biais du label « patrimoine du XX^e », reste encore au stade des propositions. Notons cependant que parmi les édifices ou sites labellisés lors des journées du patrimoine 2004 (huit pour nos villes), aucun ne fait directement référence à l'industrie. Quant à l'ensemble du patrimoine industriel postérieur à 1850, l'Inventaire général met en œuvre un programme de repérage national que depuis 1986 et toutes les régions ne sont pas couvertes ou ne diffusent pas leurs données.

Par conséquent, les régions, les villes se trouvent à des niveaux de connaissance très disparates, ce qui témoigne des priorités ou des valeurs inégales que chacune accorde aux marques contemporaines de son identité. Après avoir travaillé exclusivement sur l'intra-muros pendant près de vingt ans, le service municipal de l'Inventaire à Angers s'est penché sur le repérage et l'identification des édifices XIX^e et XX^e des faubourgs et de la périphérie de la commune que depuis 1998, dans le cadre de la révision du PLU. 832 éléments et ensembles remarquables ont ainsi été sélectionnés et représentent les bâtiments et sites dignes d'intérêt situés en dehors de l'hyper-centre. Cependant, et contrairement à Rennes où la démarche fut plus précoce et intégrée aux documents d'urbanisme de la ville, cette base ne fait pas encore référence pour les projets urbains en cours. En fonction des opportunités et des aménagements prévus dans le cadre de ZAC, certains héritages industriels des bords de Maine ont ainsi pu s'effacer sans soulever de réelles contestations (Veschambre, 2002b)⁷. Cet exemple révèle donc que le facteur connaissance, bien qu'essentiel, n'est pas suffisant pour mettre en place un cadre de protection et de réflexion efficace au niveau local. Le manque de communication et de transversalité entre les services dans la gestion des dossiers touchant le patrimoine et l'urbanisme, révèle les limites d'un système où l'on est allé trop loin dans

7- Un cinéma des années 1950, pourtant considéré par le service municipal de l'inventaire comme « un édifice d'anthologie », sera prochainement démolie dans le quartier Belle-Beille à Angers.

la décentralisation pour les uns et pas assez pour les autres⁸.

Les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), souvent présentées comme les outils les plus adaptés à la protection d'un patrimoine « élargi » selon des règles définies localement ne semblent pas mobiliser les villes les plus importantes. Les villes du Mans et d'Angers se sont refusées jusqu'à présent à envisager une telle procédure. Seul Le Havre a adopté ce dispositif en 1995 et fait figure d'exception, tant au niveau national qu'à celui des villes de notre échantillon. Effectivement, beaucoup considèrent la mise en œuvre et la gestion de ces périmètres comme extrêmement « lourdes », « fastidieuses » et « pénalisantes » pour le développement économique et la création architecturale contemporaine. Si ces périmètres semblent plus utilisés dans les villes reconstruites (Brest, Royan), cette tendance n'est pas générale : à Caen les propositions des architectes du Service Départemental à l'Architecture et au Patrimoine (SDAP) de création d'un périmètre en centre-ville intégrant des éléments de la reconstruction n'ont pas abouti. Quant à la ville de Lorient, elle a préféré initier et encadrer sa propre démarche, dans un souci d'éviter les contraintes et de s'adapter à la situation locale : celle d'une ville reconstruite en crise dans les années 1980, où l'on observe une dévalorisation rapide du patrimoine immobilier de l'après-guerre, malgré sa position centrale. Une équipe composée des services urbains, des archives communales, de l'ABF et d'historiens a alors effectué l'inventaire des immeubles remarquables et intéressants des différentes périodes architecturales caractéristiques de la ville. Inscrits au Plan d'Occupation du Sol dès 1988, ces immeubles bénéficient d'une protection et la délimitation d'une Zone de protection du patrimoine architectural reconstruit (ZPPAR), englobant les îlots homogènes des années 1950 du centre-ville, a permis de mettre en œuvre un programme d'amélioration de l'habitat et une campagne de ravalement des façades. Cette initiative, initiée dès la fin des années 1980, témoigne du caractère précurseur de la ville dans la mise d'une place d'une démarche patrimoniale locale axée sur la connaissance, la valorisation et l'acceptation de ce patrimoine véhiculant une image négative. Elle sera d'ailleurs relayée au plan national par le biais

8- On se réfèrera dans ce même dossier aux textes de F. Thuriot et P. Béghain.

d'une convention de ville pour l'architecture et le patrimoine permettant de contractualiser cette politique sur 3 ans (1999-2001).

Ce travail de valorisation, de communication et de sensibilisation de la société locale sur ces nouveaux champs patrimoniaux, révèle quant à lui des approches très variables selon les villes. Si les journées du patrimoine de 2000 et de 2004 ont permis d'attirer l'attention sur ces thématiques, il ressort que les édifices les plus fréquentés lors de ces événements restent bien souvent les sacro-saints monuments historiques, sauf ouverture exceptionnelle de nouveaux lieux pour l'occasion. En 2004, la labellisation d'immeubles ou de quartiers du XXe a cependant permis de mettre en place des visites afin de faire connaître ces nouveaux monuments : ce fut le cas par exemple de la Chambre de Commerce de Lorient ou encore du quartier de Belle-Beille à Angers⁹.

Moins ponctuelles, les actions menées dans le cadre du label Ville d'Arts et d'Histoire (VAH) permettent aux villes qui font partie du réseau de mettre en place une politique globale d'animation et de promotion de leur patrimoine. Mais là encore, on s'aperçoit que les visites proposées ont tendance à conforter les représentations stéréotypées du patrimoine dans une optique de valorisation touristique. Si les conventions VAH témoignent d'une vision élargie du patrimoine sous toutes ses formes, tant matérielles qu'immatérielles, rares sont pourtant les villes (autres que les villes reconstruites) qui proposent des actions ciblées sur le patrimoine industriel et xx^e. Pourtant, toutes signalent sa présence dans leur dossier de candidature et les récentes labellisation de villes ayant un patrimoine récent (telle que Le Havre) montrent cette volonté de faire changer les représentations. Des villes comme Rennes ou Nantes, richement dotées en patrimoine monumental et présentant de vastes secteurs sauvegardés, proposent également des circuits de découverte de quartiers où l'architecture industrielle ou contemporaine domine. Même Angers ouvre son interprétation patrimoniale au quartier Saint-Serge, présenté sous le thème de la conquête d'une friche urbaine (anciennement industrielle). Finalement, si ces nouveaux champs patrimoniaux s'intègrent progressive-

9- L'un des 6 premiers grands ensembles construits en France.

ment dans la ville et dans les discours de ses acteurs, les actions de valorisation, elles, demeurent encore ponctuelles. C'est également le cas dans les opérations de renouvellement urbain où, plus que pour les autres formes d'héritages, l'idée que l'on ne peut pas tout garder (d'autant plus quand il y a déjà beaucoup à protéger) semble s'imposer. Le développement et la gestion durable de la ville passeraient alors par une sélection de la mémoire à conserver, un tri sur le passé négocié et renégocié en permanence en fonction des acteurs en présence et des images fortes véhiculées. Et à ce jeu, il paraît clair que le patrimoine industriel, comme celui du xx^e, souffre encore d'une image peu valorisante pour les collectivités locales.

CONCLUSION

Face à ces différents dispositifs, chaque ville peut néanmoins se positionner, faire des choix, définir sa propre stratégie patrimoniale en fonction de son histoire, de son contexte local mais aussi des relations qu'elle entretient avec les autres instances territoriales et avec l'État. Parmi les villes de notre programme, on peut dans un premier temps opposer les villes reconstruites où la patrimonialisation des formes architecturales de l'Après guerre est plus ou moins initiée et intégrée au discours et à l'action, aux villes plus « monumentales » possédant un patrimoine anciennement constitué et pour lesquelles la patrimonialisation des témoins de l'industrie et plus globalement des édifices xx^e n'en est qu'à ses prémices et ne constitue pas une priorité, comme si cette « richesse » était un frein à l'acceptation de nouveaux horizons patrimoniaux.

Cependant, la comparaison de villes telles qu'Angers, Le Mans et Nantes nous montre que par-delà de l'abondance monumentale qui les caractérise, l'implication et la diversité des acteurs et leurs prises de positions sur la question patrimoniale orientent profondément les actions. Visiblement, pour les deux premières, le patrimoine reste localisé aux secteurs anciens et les héritages industriels comme ceux du xx^e n'ont pas vocation à être reconnus, contrairement à ce qui se produit à Nantes où les enjeux de rénovation urbaine de l'île de Nantes (présentée comme le futur centre de la métropole Nantes/Saint-Nazaire) exacerbent les conflits patrimoniaux relatifs à la conservation de la mémoire portuaire.

A priori plus concernées par la reconnaissance et la valorisation de ces patrimoines, les villes reconstruites observent également des « manières de faire » et des dynamiques différentes. Car Mais au-delà des similitudes, on observe dans ces dernières villes reconstruites des temporalités et des formes de patrimonialisation très différentes, comme nous allons pouvoir nous en rendre compte dans le texte qui suit.

BIBLIOGRAPHIE

- Abram, J., 2002, Perret: une leçon pour aujourd'hui, *D'architecture*, Paris, n° 123, pp. 29-31
- Bergeron Louis, Dorel-Ferré Gracia, 1996, *Le patrimoine industriel: un nouveau territoire*, Éditions Liris, 127 p.
- CILAC, 2002, L'archéologie industrielle en France, Nantes: un modèle? *revue du Cilac*, n° 41, déc, 2002.
- Gravari-Barbas, M., 2004a, Patrimonialisation et réaffirmation symbolique du centre-ville du Havre. Rapports entre le jeu des acteurs et la production de l'espace, *Annales de géographie*, Paris, n° 640, p. 588-611.
- Gravari-Barbas, M., 2004b, « Politiques patrimoniales locales: Quelle marge de manœuvre pour une « gouvernance patrimoniale. Le cas d'Angers et du Havre. »? *Pouvoirs Locaux*, n° 63, n° thématique: Les nouveaux espaces du patrimoine, décembre 2004, pp. 84-93.
- Ministère de la Culture et de la Communication, 2000, *Le patrimoine du XXe*, dossier n° 71 du 15/09/00 et site internet ArchiXX.
- PEYON J.-P., 2000, Patrimoine et aménagement urbain à Nantes: des relations conflictuelles permanentes, in *Patrimoine et environnement: les territoires du conflit*, *Norois*, n° 185, tome 47, pp. 113-124.
- Poirrier, P, Vadelorge, L. (dir.), *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, comité d'histoire du Ministère de la culture. Fondation des sciences de l'homme, Paris, 615 p.
- Veschambre, V., 2002a, Une mémoire urbaine socialement sélective: réflexions à partir de l'exemple d'Angers, *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 92, pp. 36-44
- Veschambre, V., 2002b, Une conception de l'urbanité destructrice des héritages industriels: la ZAC Thiers-Boisnet à Angers, *ESO, Travaux et documents*, n° 18, déc. 2002, pp. 50-56